

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 67 (1916)
Heft: 3-4

Rubrik: Mercuriale des bois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette étude est loin cependant, à en croire l'auteur, d'avoir fixé définitivement la biologie du grand cerambyx. Aussi invite-t-il ceux que le problème intéresse à lui aider, par leurs observations, à élucider quelques points encore mal connus.

Cet appel ne manquera pas d'être entendu.

H. B.



MERCURIALE DES BOIS.

La reproduction intégrale ou partielle de la Mercuriale est interdite sans l'autorisation de la Rédaction.

Prix des bois en janvier/février 1916.

A. Bois sur pied.

(Prix par m³; Exploitation à la charge de l'acheteur; mesurage sur écorce; volume entier.)

Vaud, Forêts communales du III^e arrondissement. Vevey.

Commune de Chandonne. Au Dévin (transport jusqu'à Attalens fr. 2.50) 59 plantes, $\frac{6}{10}$ épic. $\frac{4}{10}$ sap., 1.5 m³ par plante, fr. 30.70 (1913 fr. 26), coupe rase; bois d'excellente qualité, très longs, propres.

Berne, Forêts cantonales du XVI^e arrondissement. Delémont.

Exploitation à la charge du vendeur, mesurage sur écorce.)

Montépougeat (transport jusqu'à Glovelier fr. 7) 235 plantes, $\frac{3}{10}$ épic. $\frac{7}{10}$ sap., 3 m³ par plante, fr. 30.25; 185 plantes de frêne, 0.60 m³ par plante, fr. 97. — **Mégolis** (transport jusqu'à Alle fr. 10) 374 plantes de frêne, 0.6 m³ par plante, fr. 100.50.

B. Bois façonnés en forêt.

a) Résineux. Longs bois.

(Cubage **sous** écorce.)

Vaud, Forêts cantonales du II^e arrondissement. Ormonts.

Aux Vioz. (Diablerets) (transport jusqu'à la gare d'Aigle sur wagon fr. 7.50) 120 m³, $\frac{7}{10}$ épic. $\frac{3}{10}$ sap., chevrons de 5—8 m de longueur, cubant en moyenne 0.15 m³, fr. 21.

Fribourg, Forêts cantonales du III^e arrondissement. Gruyère.

Dévin de Maules (transport jusqu'à la prochaine station fr. 2) 20 m³ épic., volume moyen 0.70 m³, fr. 35.10; bois de 2^e choix. — **A Chésalles** (transport fr. 2) 32 m³, $\frac{5}{10}$ épic. $\frac{5}{10}$ sap., volume moyen 0.40 m³, fr. 33. — **A Bouleyres** (transport fr. 2) 40 m³ épic., volume 0.70 m³, fr. 34.45; un autre lot, de même qualité, 17 m³ épic., volume moyen 1.10 m³, fr. 33.60.

Vaud, Forêts de la ville de Lausanne.

Forêts du Jorat (transport jusqu'à la gare de Lausanne fr. 5) 3909 m³, $\frac{7}{10}$ épic. $\frac{3}{10}$ sap., volume moyen par plante 1.25 m³, fr. 42. — Ce prix moyen est le plus élevé atteint à ce jour; il dépasse de fr. 15—16 le prix moyen des dernières années. Cette belle vente a produit environ fr. 164,000. La concurrence a été forte; la moitié des bois s'est vendue à un marchand de Genève, le reste aux marchands de la contrée.

B. Bois façonnés, en forêt.

b) Résineux. Billes de sciage de 4 m de long.

(Par m³, sous écorce.)

Vaud, Forêts cantonales et communales du III^e arrondissement. Vevey.

La Côte de Rougemont (transport jusqu'à la gare de Rougemont fr. 2. 50) 159 m³, $\frac{4}{10}$ épice. $\frac{6}{10}$ sap., volume moyen par plot 0.36 m³, fr. 33. 80 (1913 fr. 25. 60) bonne qualité. **A l'Alliaz** (transport jusqu'à la gare de Blonay fr. 5) 580 m³, $\frac{6}{10}$ épice. $\frac{4}{10}$ sap., volume moyen 0.41 m³, fr. 28. 85; bois de bonne qualité.

Vaud, Forêts cantonales du II^e arrondissement.

Au Jorat et aux Vioz. (Diablerets) (transport jusqu'à la gare d'Aigle sur wagon fr. 7. 50) 726 m³, $\frac{7}{10}$ épice. $\frac{3}{10}$ sap., diam. 17—36 cm, fr. 35. 25. — **Vers l'Eglise**, en gare du Aigle-Sépey (transport jusqu'à Aigle fr. 4. 90) 902 m³, $\frac{8}{10}$ épice. $\frac{2}{10}$ sap., diam. 17—34 cm, fr. 39. 75.

Fribourg, Forêts cantonales du III^e arrondissement. Gruyère.

Aux Everdes (transport jusqu'à la station la plus rapprochée fr. 3) 55 m³ épice., diam. au milieu 20—40 cm, fr. 37. — **Gothaz-Davaud** (transport fr. 4) 122 m³, $\frac{7}{10}$ épice. $\frac{3}{10}$ sap., diam. 20—60 cm, fr. 39. — **A Chésalles** (transport fr. 3) 124 m³, $\frac{5}{10}$ épice. $\frac{5}{10}$ sap., diam. 18—50 cm, fr. 36. 50. — **A Bouleyres** (transport fr. 1. 50) 327 m³, $\frac{9}{10}$ épice. $\frac{1}{10}$ sap., diam. 24—60, fr. 40. 58; bois d'excellente qualité. — **A Vaucens** (transport fr. 2) 258 m³, $\frac{5}{10}$ épice. $\frac{5}{10}$ sap., diam. 18—50 cm, fr. 35. 80; bois à la fibre grossière. — **A Bouleyres** (transport fr. 1. 50) 365 m³ épice., diam. 20—50, fr. 37. 50; bois de I^{re} qualité. — **Les Fenettes** (transport fr. 2) 115 m³ épice., diam. 18—44 cm, fr. 35. 50.

Vaud, forêts communales du III^e arrondissement. Vevey.

Commune de la Tour de Peilz. A Montbrion dessus (transport jusqu'à Montreux fr. 11) 86 m³, $\frac{6}{10}$ épice. $\frac{4}{10}$ sap., moyenne 0.42 m³, fr. 28. 60. — **Commune du Châtelard-Montreux. A la Cergnaulaz** (transport fr. 5. 50) 686 m³, $\frac{8}{10}$ épice. $\frac{2}{10}$ sap., moyenne 0.45 m³, fr. 32. 45 (1915, 21. 40). — **Commune des Planches-Montreux. A la Fauille** (transport jusqu'à Montreux fr. 6) 179 m³, $\frac{2}{10}$ épice. $\frac{8}{10}$ sap., moyenne 0.35 m³, fr. 29. 85. — **A Nermont** (transport fr. 5) 78 m³, $\frac{2}{10}$ épice. $\frac{8}{10}$ sap., moyenne 0.45 m³, fr. 35. 30. — **A l'Arbliex** (transport fr. 5) 64 m³, $\frac{2}{10}$ épice. $\frac{8}{10}$ sap., moyenne 0.43 m³, fr. 35. 15. — **A Grandchamp** (transport fr. 4) 19 m³, épice., moyenne 0.32 m³, fr. 38. 10. — **Commune de Blonay. A l'Agreblierey** (transport jusqu'à Blonay ou jusqu'à Châtel St-Denis fr. 7) 537 m³, $\frac{4}{10}$ épice. $\frac{6}{10}$ sap., moyenne 0.48 m³, fr. 26. 40. — **Mauguettaz et aux Pautex** (transport jusqu'à Blonay fr. 6) 153 m³, $\frac{6}{10}$ épice. $\frac{4}{10}$ sap., moyenne 0.40 m³, fr. 26. 40. — **Fourgepair, Neuvaz et Mouce** (transport jusqu'à Blonay fr. 6) 107 m³, $\frac{6}{10}$ épice. $\frac{4}{10}$ sap., moyenne 0.40 m³, fr. 28. 65. Bois chablis de bonne qualité. — **Commune de St-Légier. Aux Allamands** (transport fr. 4) 113 m³, $\frac{4}{10}$ épice. $\frac{6}{10}$ sap., moyenne 0.50 m³, fr. 32. 85 (1915 fr. 25. 15) bois de bonne qualité; vidange facile. — **Commune de Veytaux-Montreux Bois aux Jordans** (bois empilés sur la place de dépôt, à côté de la gare de Veytaux) 288 m³, $\frac{8}{10}$ épice. $\frac{2}{10}$ sap., fr. 41. 50 (1915 fr. 22. 50), bois d'excellente qualité, mais abattus au printemps 1915, à la sève. Ils ont en outre été bien endommagés par le transport le long de châbles. Le prix obtenu est, de beaucoup, le plus élevé atteint jusqu'à ce jour. — **Commune de Rossinière. A la Traverse** (transport jusqu'à Montbovon gare fr. 1. 50) 171 m³, $\frac{3}{10}$ épice. $\frac{7}{10}$ sap., moyenne 0.68 m³, fr. 39. 75. Beau bois de sciage, de grandes dimensions.

c) Feuillus. Billes.

(Par m³, **sous** écorce.)

Vaud, forêts cantonales du III^e arrondissement. Vevey.

Chillon (bois empilés au pied de la forêt, à côté du château) 9 m³ hêtre, fr. 32; 2.50 m³, charme et érables, fr. 36.80; 5.5 m³ tilleul, fr. 32.70.

Fribourg, forêts cantonales du III^e arrondissement. Gruyère.

Everdes (transport jusqu'aux lieux d'emploi fr. 6) 21 m³ hêtre, diam. 20—40 cm, fr. 29. — **Aux Combes** (transport fr. 5) 10 m³ de hêtre, diam. 30—50 cm, fr. 32. — **A Bouleyres** (transport fr. 2) 40 m³ de hêtre, diam. 18—40 cm, fr. 33.

d) e) Bois de feu et de râperie.

Vaud, forêts cantonales et communales du III^e arrondissement. Vevey.

Commune de Veytaux-Montreux. Taillis communaux (bois empilés aux places de dépôt dans le village) 55 st. hêtre, rondin, fr. 16.40; 76 st. feuillus divers, rondin fr. 11.90. — **Etat de Vaud. A Chillon** (bois empilés au pied de la forêt, à côté du château) 22 st. hêtre, quart et rondin, fr. 16.30.

Vaud, forêts cantonales du II^e arrondissement. Aigle.

Aux Vioz-Diablerets (transport jusqu'à Aigle, sur wagon fr. 4.60) 120 st. $\frac{7}{10}$ épice. $\frac{3}{10}$ sap., bois de râperie, fr. 13.40.

Fribourg, Forêts cantonales du III^e arrondissement. Gruyère.

A Chésalles (transport jusqu'aux lieux d'emploi fr. 1.50) 38 st. de hêtre, d'excellente qualité, quart., fr. 19.90. — **Aux Combes** (transport fr. 2) 108 st. de hêtre, quart., fr. 13.35. — **A Bouleyres** (transport fr. 1.50) 147 st. de hêtre, rondin, fr. 15.20; bois d'éclaircie. — **Aux Fenettes** (transport fr. 1.50) 60 st. épice. de médiocre qualité, en partie taré, quart., fr. 10.

Vaud, Forêts particulières du IV^e arrondissement. Yverdon.

Aux Erses. Commune de Mutrux (transport jusqu'à la gare de Concise fr. 3.50) 43 st. de hêtre, quart. et rond, fr. 13; 12 st. de sapin, quart., fr. 10.50; 68 st. de branches, fr. 6.10.

Vaud, Forêts de la ville de Lausanne.

Aux Vernands (Ces bois sont consommés principalement par les agriculteurs de la contrée environnante). 61 st. hêtre, quartier fr. 22.90. — Les bois de chêne ont atteint le prix moyen de fr. 17.45 et ceux de sapin celui de fr. 14 par stère.

* * *

Situation du marché des bois. Exploitation de l'hiver dernier. Vente sur pied avec façonnage par le vendeur. — Depuis notre dernière mercuriale du marché des bois, la situation s'est améliorée encore pour les vendeurs. Pour eux, elle ne saurait être plus favorable. Tous les assortiments sont réclamés et se paient bien, spécialement les sciages de 2^e et 3^e qualité, soit justement ceux qui, avant la guerre, trouvaient le plus difficilement preneur. Les fabriques de pâte de bois s'arrachent les bois de râperie pour lesquels on enregistre enfin des cours qui tiennent compte de la qualité de ces bois. Grâce à cette aubaine exceptionnelle, on pousse partout les coupes d'éclaircie et l'on débarrasse enfin beaucoup de forêts d'un matériel accessoire surabondant qui trop souvent ne trouvait pas emploi.

Il est heureux que nos fabriques de pâte de bois, alimentées jusqu'ici surtout par la forêt étrangère, consentent à prendre chez nous la précieuse matière première dont elles ont si grand besoin. Voyant tarir la source de leur alimentation depuis que l'Autriche et l'Allemagne ont interdit l'exportation du bois de râperie, elles ont poussé un cri d'alarme qui semble avoir été entendu. De tous côtés, Etats et communes propriétaires de bois s'ingénient à leur venir en aide en augmentant l'exploitation des bois d'éclaircie. Les doléances de l'industrie du papier ont été entendues. Les propriétaires ont, il est vrai, été d'autant mieux disposés à les écouter que les prix offerts sont, en moyenne, supérieurs du 25 à 30 % à ceux pratiqués avant la guerre.

Il sera intéressant de constater après la guerre, quand enfin se seront rouvertes les frontières, dans quelle mesure l'industrie du papier saura se souvenir du service que lui ont rendu les forêts suisses.

L'Italie et la France continuent à nous demander beaucoup de bois. Les statistiques nous montrent que pour quelques assortiments, ces quantités suivent un crescendo ininterrompu. Rien d'étonnant à ce que la hausse des prix soit particulièrement forte le long de nos frontières sud et ouest. Dans la Suisse romande, ces prix sont montés à une hauteur extraordinaire, inconnue auparavant.

Jusqu'en 1915, les vendeurs de bois de la Suisse romande — ceux du canton de Vaud surtout — pouvaient être jaloux à bon droit de ceux de la Suisse orientale. Alors qu'à Winterthour, Schaffhouse, St-Gall ou encore en Argovie et aux Grisons, le mètre cube de sapin atteignait couramment 30 à 35 fr., en forêt, il s'immobilisait généralement dans le canton de Vaud entre 20 et 25 fr.

Aujourd'hui, plus rien de semblable; tout est changé: les prix sont partout également hauts. Ils ont même la tendance, en Suisse romande, à dépasser tous les autres. Ainsi la ville de Lausanne vient de vendre en mise publique 3900 m³ d'épicéa et de sapin, façonnés dans ses diverses forêts du Jorat, au prix moyen de fr. 42 le mètre cube. C'est sans doute le record. Et ce prix moyen, qui dépasse celui de la dernière mise de Winterthour, est supérieur de fr. 15 à 16 à celui obtenu en moyenne durant les dernières années. — A Veytaux le prix des sciages a passé de fr. 22.50 (1915) à fr. 41.50. C'est presque le double!

Nous ne pensons pas que pour les forêts publiques, ces hauts cours puissent constituer un danger en provoquant des surexploitations: les administrations forestières sont là pour y veiller. Il ne faut pas oublier que les coupes de l'hiver dernier, bien que supérieures à la possibilité annuelle, ne constituent cependant pas, en général, une anticipation; l'excédent provient plutôt de réserves accumulées en 1913 et 1914, alors que le commerce de bois languissait dans la torpeur qui déjà immobilisait l'industrie du bâtiment. Nous savons, par exemple, une forêt cantonale vaudoise qui, pour une possibilité annuelle de 600 m³, avait économisé en 1913 et 1914, environ 500 m³; son disponible à couper était ainsi, pour 1915, de 1100 m³. Pour la même raison, une commune dont les forêts ont une possibilité de 2000 m³ se trouvait dans l'agréable situation de pouvoir exploiter, en 1915, 5000 m³. Dans les deux cas, le disponible exploitable n'a pas été réalisé en entier; l'année 1916 permettra donc de pratiquer des coupes dépassant encore le volume de la possibilité.

Ainsi en a-t-il été sans doute pour la plupart de nos forêts publiques. Pour une fois, les circonstances ont heureusement servi nos propriétaires forestiers. On ne peut que s'en réjouir.

Il en va différemment sans doute avec les propriétaires de forêts particulières. Pour eux aussi l'aubaine est bonne. Mais il est à craindre qu'ils ne se laissent tenter trop par si belle occasion et qu'ils n'abusent. Dans la forêt protectrice l'administration forestière a sans doute le moyen d'y parer, puisque toute coupe doit être autorisée et martelée par l'autorité. Dans l'application, c'est difficile. Et l'on peut raisonnablement se demander si, par ci par là, quelques-uns ne se laissent pas éblouir par le vertige d'une „belle affaire“. Il ne faudrait pas oublier que la génération actuelle, qui jouit de l'épargne des précédentes n'a pas le droit, quelles que soient les circonstances, de frustrer de la part qui leur revient les générations futures.

Espérons que les propriétaires actuels de nos forêts privées sauront se contenter de réaliser leur part et rien de plus.

Nous avons vu, à la dernière mercuriale de 1915, que l'on a pratiqué avec grand succès la vente collective dans les forêts communales d'un arrondissement neuchâtelois.

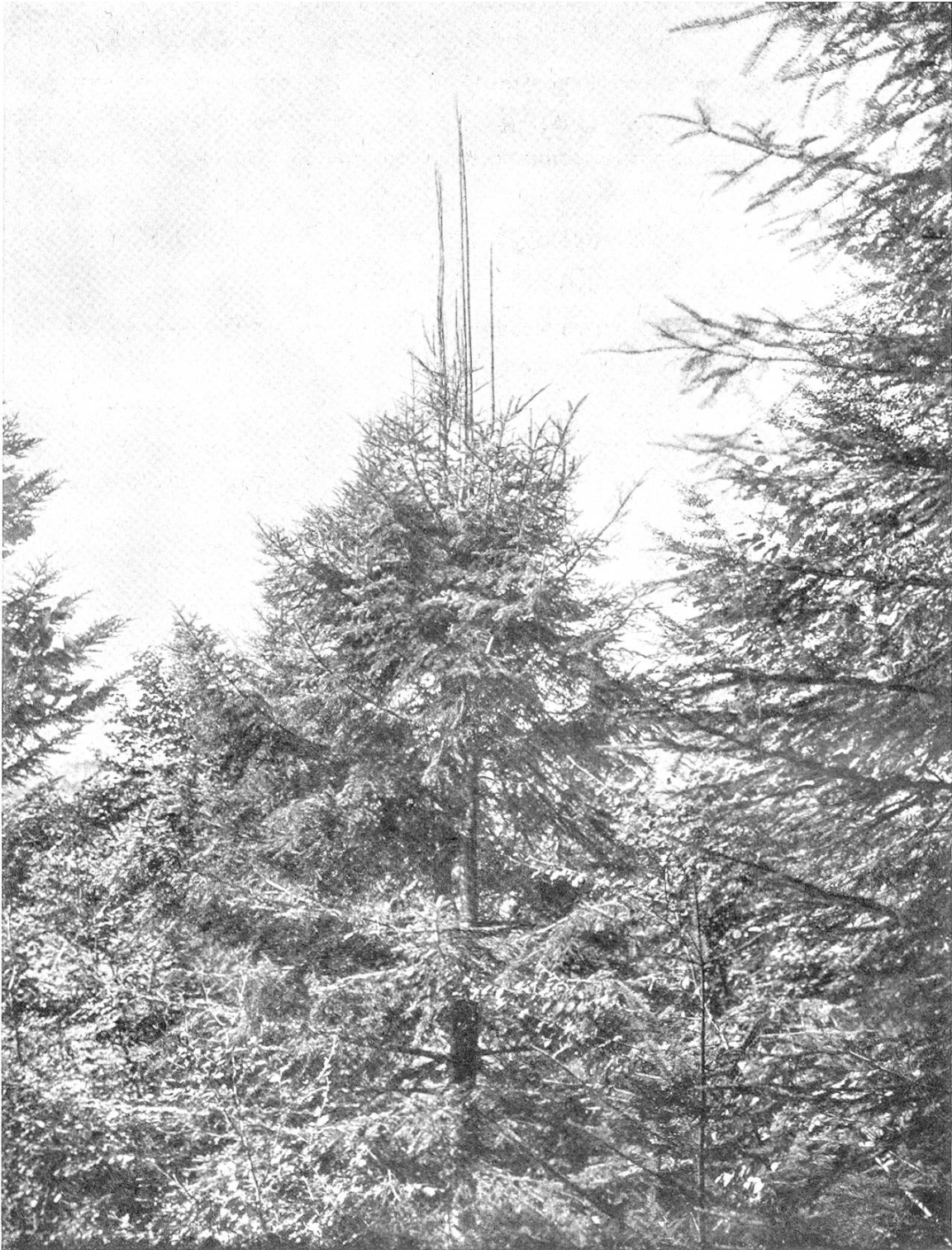
On a innové également en matière de ventes dans le canton de Vaud. Dans plusieurs forêts cantonales et communales, la vente des coupes a eu lieu, à l'instar de ce que pratique depuis longtemps et avec grand succès l'administration bernoise, sur pied, le façonnage étant à la charge du vendeur. C'est le mode de vente idéal, celui qui offre le plus de garanties au point de vue cultural et celui aussi qui, dans la règle, donne le meilleur résultat financier. A cet égard, il est bien supérieur à la vente après façonnage puisqu'il libère totalement de la tutelle du marchand de bois qui, bien souvent, s'est fait sentir durement.

Et pourtant ce mode de vente peut présenter un inconvénient, tant il est vrai qu'aucun système n'est complètement à l'abri de tout reproche. A vrai dire, cet inconvénient ne se produira qu'exceptionnellement: c'est quand les prix sont en hausse et continuent leur marche ascendante depuis l'adjudication jusqu'à l'achèvement des façonnages. Dans ce cas, la vente après achèvement du façonnage est plus rémunératrice. Pareil fait s'est présenté au 3^e arrondissement vaudois, à la fin de 1915, pour une forêt cantonale et plusieurs forêts communales. Ainsi, à l'Alliaz, l'adjudication fut prononcée pour les bois sur pied à fr. 28.85 le m³. C'était à la fin d'octobre. Dès lors, la hausse des prix s'est accentuée fortement, si bien qu'à la fin de 1915 elle comptait environ 5 fr. par mètre cube vis-à-vis du prix d'adjudication. Dans ce cas spécial, tout exceptionnel, la vente après façonnage aurait donné un résultat meilleur. Ici, comme dans d'autres domaines, l'exception ne peut que confirmer la règle.

H. B.

*** Sommaire du N° 1/2 ***
de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“, Redaktor: Herr Oberförster W. Harmon.

Aufsätze: Was wissen wir vom Dickenwachstum der Bäume? — Spielarten der Tanne in den Gemeindewaldungen von Schöffland (Kanton Aargau). — Die Systematik als künstliches Hilfsmittel der Naturwissenschaften. — **Vereinsangelegenheiten:** Ständiges Komitee. — **Mitteilungen:** Die Forstarbeiter. — Der Tannenhäher in forstwirtschaftlicher Beziehung. — Genehmigte Projekte für Waldwege. — Vom Bund genehmigte Aufforstungs- und Verbauprojekte. — **Forstliche Nachrichten.** — **Bücheranzeigen.**



Une nouvelle variation du sapin blanc
Le sapin des Frasses, commune de Veytaux-Montreux